

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

SÉJOUR AU PAIR A L'ÉTRANGER : FORMALITÉS

Le séjour au pair permet à un jeune adulte de s'installer dans une famille à l'étranger qui l'accueille temporairement (vacances d'été ou 6,9 ou 12 mois), en contrepartie de certaines prestations, notamment la garde des enfants. Ce séjour est également l'occasion de perfectionner ses connaissances linguistiques du pays d'accueil.

Bénéficiaire

Les conditions à remplir pour être jeune au pair varient suivant le pays d'accueil:

- avoir entre 18 et 30 ans,
- avoir déjà des notions de la langue du pays d'accueil,
- suivre des cours de langue une fois sur place
- posséder le permis de conduire et un niveau bac parfois (obligatoire au Etats-Unis)
- avoir l'habitude de s'occuper d'enfant

Où partir ?

En Europe, les destinations les plus fréquentes sont l'**Angleterre**, l'**Irlande**, l'**Espagne**, l'Allemagne, l'Italie, les pays d'Europe du Nord (Finlande, Suède, Danemark) et les Pays-Bas. Hors Europe, les États-Unis sont la première destination des séjours au pair.

Combien de temps partir ?

Il existe des placements au pair pour 6, 4 ou 3 mois, voire pour les vacances d'été uniquement, mais ces formules sont rares. **Les jeunes partent 10 mois en moyenne**. Les familles d'accueil recherchent avant tout des jeunes disponibles entre 9 et 12 mois pour organiser la garde des enfants pendant l'année scolaire, de septembre à juin.

Formalités

Pour un séjour dans une famille en Europe, nul besoin de visas.

Hors Europe, vous devez obtenir un visa, et vous renseigner auprès du consulat du pays concerné

Un accord écrit entre la personne travaillant au pair et la famille d'accueil précise les droits et devoirs respectifs de chacun. Un exemplaire de cet accord est déposé auprès de l'autorité compétente du pays d'accueil ou de l'organisme chargé du séjour au pair. Il doit être accompagné d'un certificat médical attestant de l'état de santé du jeune au pair..

Plus d'information

<http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Word/068-1.doc>

Situation du jeune au pair

La personne travaillant au pair est considérée comme membre de la famille à part entière : les repas sont pris en famille et elle dispose d'une chambre individuelle. Des cours sont obligatoires dans certains pays, aux Etats Unis notamment et optionnels dans d'autres. La jeune fille dispose d'un jour complet de repos par semaine, dont au moins un dimanche par mois. Avant de partir, il faut se renseigner sur sa couverture maladie à l'étranger, car selon le pays, une assurance devra être souscrite.

Emploi du temps de la personne au pair

Une personne au pair travaille 35 heures par semaine en moyenne. L'emploi du temps est défini avec la famille. Il s'agit essentiellement de s'occuper des enfants et d'aider au ménage quotidien (débarrasser la table, vider et remplir le lave-vaisselle, passer l'aspirateur, faire le lit des enfants, nettoyer régulièrement la salle de bains, sortir la poubelle...). Les gros travaux ménagers ne sont pas à la charge de la personne au pair.

Une journée type :

- réveiller les enfants à 7h,
- préparer leur petit déjeuner
- les accompagner à l'école.
- Dans l'après-midi, prendre en charge les enfants de 16h30 à 20h environ.

Votre budget

Combien ça rapporte ?

Argent de poche : en moyenne 80 € par semaine.

Combien ça coûte ?

Agence de placement : entre 100 et 400 €. Au-delà de cette somme, il est conseillé de contacter une autre agence.

Billet d'avion aller-retour : entre 200 et 400 € si vous partez en Europe. Le voyage est pris en charge par la famille si vous partez au pair aux États-Unis

Cours de langue (facultatifs, mais importants pour progresser) : entre 80 et 150 € par mois (la famille en paie souvent la moitié, mais ce n'est pas une obligation pour elle).

Cagnotte de départ : si vous payez vos cours, mieux vaut disposer au départ de 300 à 500 €

Trois profils types de candidats

Le pair intéresse tout particulièrement trois profils de jeunes.

- Jeunes bacheliers : si vous n'avez pas obtenu l'orientation qui vous convient et que vous voulez partir à l'étranger pour en revenir bilingue et démarrer vos études au retour.
- Jeunes diplômés : si vous n'avez pas le niveau requis en langue pour décrocher un job, ou que vous ne pouvez valider votre diplôme qu'avec un bon niveau en langue.
- Étudiants qui abandonnent leurs études : si vous avez quitté la fac en cours d'année, mais que vous voulez rester actif en attendant la rentrée

Durée du séjour

La durée du séjour est variable, elle dépend de la réglementation du pays d'accueil et de la demande de la famille accueillante. Le jeune peut partir au pair, par exemple, pour les vacances d'été ou 6, 9 ou 12 mois renouvelables ou pas.

Choix d'un organisme de placement

L'organisme de placement s'occupe de vous trouver une famille d'accueil et de définir les conditions de votre séjour. Vous paierez des frais de dossier et de placement. Certaines agences se sont regroupées en réseau ou fédération professionnelle.

Plus d'informations :

www.ufaap.org Union Française des Agences Au Pair

www.iapa.org International Au Pair Association

www.loffice.org Office national de garantie des séjours et stages linguistiques

www.unosel.com Union Nationale des Organisations de Séjours Linguistiques

Sources <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1664.xhtml>

<https://www.cidj.com/partir-l-etranger/travailler-l-etranger/le-pair-c-est-quoi>